

**COMMUNE DE RECOLOGNE****PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 16 MARS 2018 à 20H30**

Le Conseil Municipal de la commune de Recologne s'est réuni le 16 mars 2018 à 20 heures 30 sur convocation du Maire en date du 12 mars 2018.

Etaient présents : Annie ROUSSELOT, Sylviane CHLOPINSKI, Roland MORALES, Jean-Pierre BRUCKERT, Philippe NANN Daniel MEYER, Jacqueline TORRES-BERMEJO, Adeline FAHYS, Marie BERGER, Franck VERIN, Michèle BOUDAUX

Absents excusés : Denise GRIVET, Frédéric CHATELAIN, Yasmine ROUX

Secrétaire de séance : Marie BERGER

Demande de modification de l'ordre du jour :

- Maisons illuminées

**ORDRE DU JOUR**

- 1) Certificats d'urbanisme - Déclarations préalables - Permis de construire
- 2) Sécurisation rue de Chevigney : Sollicitation subvention
- 3) Indemnité de conseil du Comptable du Trésor
- 4) Devis
- 5) Délégué CLECT
- 6) Maisons illuminées
- 7) Marché de travaux « aménagement des locaux de mairie et de logements dans l'ancien presbytère »
- 8) Questions diverses

**CERTIFICATS D'URBANISME** : Maître Vincent CORNEILLE, parcelle ZI 77, Rte de Saint-Vit.

**DECLARATION PREALABLE** : GUINOT Emilie, Parcelle D120, 44 grande rue, pour une extension de maison individuelle.

**PERMIS DE CONSTRUIRE** : MATHEVON Sylvain, Parcelle ZA87, 3 rue du Chanois, pour une extension de maison individuelle.

**SOLLICITATION SUBVENTION**

La commune envisage de sécuriser la route de Chevigney.

Le conseil municipal autorise le Maire à solliciter une subvention au titre du programme « aménagement de sécurité » auprès du conseil départemental.

Le conseil municipal,

- s'engage à réaliser et à financer des travaux de sécurisation de la rue de Chevigney, création d'un plateau surélevé dont le montant s'élève à 8 920.80 € HT à 6 rue de Chevigney à Recologne

- se prononce sur le plan de financement suivant :

\* Fonds libres : 6 690.60 €

\* Emprunts : 0 €

\* Subventions : 2 230.20 €

- sollicite l'aide financière du Conseil départemental

- s'engage à réaliser les travaux à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention

- autorise le maire à signer tous les documents afférant à cette affaire

## **INDEMNITE DE CONSEIL DU COMPTABLE DU TRESOR**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements, et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19/11/1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leur établissement publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté ministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveur des collectivités locales,

Décide, à l'unanimité :

- De demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil ;
- D'accorder l'indemnité au taux de 100% par an ;
- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Monsieur Emmanuel GENIQUET Receveur Municipal ;
- De lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

## **ELECTION D'UN DELEGUE A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) de la Communauté de Communes du Val Marnaysien**

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Val Marnaysien en date du 18 décembre 2017 instituant le régime de Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) au 1er janvier 2018 ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Val Marnaysien en date du 22 janvier 2018 créant la CLECT et définissant le nombre de délégués à 46 membres.

Le conseil municipal de chaque commune membre doit procéder à l'élection en son sein, au scrutin uninominal majoritaire à un tour, de son ou de ses représentants au sein de la CLECT conformément à la répartition fixée par la Communauté de Communes du Val Marnaysien : à savoir chaque commune de moins de 1000 habitants dispose d'un représentant. Chaque commune de plus de 1000 habitants dispose de deux représentants.

Monsieur le Maire demande s'il y a des candidats.

M. MORALES se porte candidat.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

M. MORALES est élu par 10 voix pour, et 1 abstention.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## **DEVIS**

- L'ONF a présenté un projet d'aménagement d'infrastructure pour la desserte des lignes d'exploitation forestière et de franchissement de cours d'eau pour un montant estimé à 134975.00€ HT. La subvention estimée à ce jour s'élève à environ 60 000€. Le conseil municipal décide de reporter ce dossier.
- Vu l'obligation d'équiper la station d'épuration d'un détecteur mobile de gaz, le conseil municipal décide d'accepter le devis de la société OTV pour un montant de 1 078.80€ TTC (budget assainissement).

## **MARCHE DE TRAVAUX - Aménagement des locaux de Mairie et de logements dans l'ancien Presbytère**

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal de l'avenant N°1 au lot N°03- Charpente Couverture Zinguerie de l'entreprise CHARDEYRON Serge, et de l'avenant N°1 au lot N°14- Echafaudages de l'entreprise FAÇADES BISONNINES, dans le cadre des marchés de travaux concernant l'aménagement des locaux de Mairie et de logements dans l'ancien Presbytère.

Ces avenants modifient les montants des marchés initiaux pour les raisons suivantes :

**Lot N°03- Charpente Couverture Zinguerie** : (Travaux en plus)

► Mise en place d'échafaudages par le titulaire du lot Charpente Couverture Zinguerie pour des raisons d'organisation du chantier et de phasage des tâches.

**Lot N°14- Echafaudages**: (Travaux en moins)

► Travaux en moins-value correspondant à la mise en place d'échafaudages par le titulaire du lot N°3- Charpente Couverture Zinguerie.

	Marché initial HT	Avenant N°1 HT (en plus)	Nouveau marché HT
Lot 03- Charpente Couverture Zinguerie SARL CHARDEYRON Serge	91 256,04 €	+ 5 000,00 €	<b>96 256,04 €</b>

	Marché initial HT	Avenant N°1 HT (en moins)	Nouveau marché HT
Lot 14- Echafaudages SAS FAÇADES BISONTINES	9 743,40 €	- 5 000,00 €	<b>4 743,40 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte les motifs des avenants,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les avenants.

### RESULTAT DU CONCOURS DES MAISONS ILLUMINEES 2018

Daniel MEYER présente le classement des maisons illuminées préparé par la commission :

1. Monsieur et Madame Dominique CRISTINA : 50€
2. Monsieur et Madame Jean-Jacques BILLARD : 35€
3. Monsieur et Madame François-Xavier JURAIN: 25€
4. Monsieur et Madame Bernard MARILLY : 20 €
5. Monsieur et Madame Hubert BOISSON : 20€

### AFFAIRES DIVERSES

- Marché de travaux : Monsieur Franck VERIN fait le point sur l'avancement des travaux du chantier. Nous sommes presque déjà à un tiers des travaux engagés. Les travaux gros œuvre sont en voie d'achèvement. L'entreprise de travaux travaille sur la démolition du mur du jardin du presbytère. La charpente sera posée début avril. Le bureau de maîtrise d'œuvre étudie une solution pour assurer la sécurité du bâtiment en prévision de la dépose du grand mur d'enceinte le long de la rue de la grande fontaine.
- PLU : le contrôle de légalité a fait quelques remarques concernant le Plu. Monsieur le maire explique qu'il convient d'opérer à quelques régularisations et précisions mineures: oublies d'appellations sur certaines zones, légende à compléter, permission de démolir dans la zone classée.
- Monsieur le Maire informe que l'entreprise Enedis envisage des travaux d'amélioration de la fourniture d'électricité dans le secteur de la rue des Masey (installation d'un nouveau poste de transformation).
- Les services de l'AUDAB ont étudié le projet d'aménagement du parc du Château. Une rencontre est prévue courant avril et sera ensuite présentée aux élus.
- Monsieur le maire expose le bilan financier 2017 de la forêt communale :
  - Recettes : 20 468€
  - Dépenses : 8 713€



La séance est levée à 22h00